
Présidence : Espagne**689ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 22 novembre 2007

Ouverture : 10 h 10
Clôture : 12 h 40

2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue à M. Gilbert Galanxhi, nouveau Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'OSCE.

Le Président a également exprimé sa gratitude au pays hôte ainsi qu'aux États participants de l'OSCE pour le chaleureux accueil qu'ils ont réservé au Roi et à la Reine d'Espagne à l'occasion de l'inauguration du Palais Palfy-Erdödy, à Vienne, en tant que nouveaux locaux du Secrétariat de l'OSCE et du Représentant pour la liberté des médias, le 21 novembre 2007.

Autriche

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ET COORDINATRICE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

Président, Représentante spéciale et coordonatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains (CIO.GAL/174/07) (CIO.GAL/172/07), Portugal-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1149/07), Biélorussie (PC.DEL/1158/07 OSCE+),

Fédération de Russie (PC.DEL/1164/07 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1155/07), Turquie (PC.DEL/1162/07)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Élections législatives au Kosovo, tenues le 17 novembre 2007* : Portugal-Union européenne (PC.DEL/1151/07), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1156/07), Fédération de Russie, Arménie, Norvège (PC.DEL/1161/07), Azerbaïdjan, Albanie, Serbie (PC.DEL/1163/07)
- b) *Élections législatives en Fédération de Russie, devant se dérouler le 2 décembre 2007* : Portugal-Union européenne (PC.DEL/1150/07), Suisse (PC.DEL/1166/07), Canada, États-Unis d'Amérique, Norvège, Biélorussie (PC.DEL/1159/07 OSCE+), Ouzbékistan, Kirghizistan, Fédération de Russie (PC.DEL/1157/07 OSCE+), Président
- c) *Sanctions des États-Unis d'Amérique contre le consortium pétrochimique public biélorusse Belneftekhim* : Biélorussie (PC.DEL/1160/07 OSCE+), Président, États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE INTERNE POUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES EXÉCUTIVES DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 809 (PC.DEC/809) sur l'élaboration d'une politique environnementale interne pour le fonctionnement des structures exécutives de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 810 (PC.DEC/810) sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 811 (PC.DEC/811) sur la révision du Budget unifié de 2007 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice* : Président
- b) *Visite du Roi et de la Reine d'Espagne à l'OSCE le 21 novembre 2007* :
Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/226/07 OSCE+)* : Secrétaire général
- b) *Visite du Secrétaire général à Washington, D.C., du 11 au 14 novembre 2007* :
Secrétaire général

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Questions d'organisation liées à la quinzième Réunion du Conseil ministériel : Biélorussie, Président, Arménie*
- b) *Nomination par le Ministère des affaires étrangères ukrainien d'un Envoyé spécial pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination : Ukraine*
- c) *Septième réunion du Forum parlementaire de Cetinje, tenue à Cetinje (Monténégro) du 16 au 19 novembre 2007* : Monténégro (PC.DEL/1152/07)
- d) *Document de réflexion sur des engagements supplémentaires dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE (CIO.GAL/178/07)* : Président

4. **Prochaine séance** :

À annoncer

689ème séance plénière

PC Journal No 689, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 809
ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
INTERNE POUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES
EXÉCUTIVES DE L'OSCE**

Le Conseil permanent,

Conscient de la nécessité d'utiliser de façon plus rationnelle et efficace les ressources de l'Organisation,

Prenant note des progrès réalisés dans d'autres organisations internationales en ce qui concerne les systèmes de gestion environnementale, attaché à une utilisation prudente des ressources et résolu à appliquer à lui-même les principes qu'il promeut,

Réaffirmant les engagements souscrits dans le Document stratégique de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale, en particulier, la nécessité de protéger l'environnement pour les générations futures, et prenant note de l'important travail effectué par l'initiative du Pacte global des Nations Unies,

Prenant note du Code de conduite de l'OSCE à l'intention du personnel de l'Organisation,

Aux fins d'élaborer, dans le cadre des ressources existantes, une politique environnementale interne pour le fonctionnement des structures exécutives de l'OSCE,

Décide :

1. De charger le Secrétaire général d'élaborer, dans le cadre des ressources existantes, des propositions pour une politique environnementale interne conforme aux normes internationales et un calendrier pour sa mise en application dans le fonctionnement des structures exécutives de l'OSCE, d'en déterminer les répercussions sur les coûts, et de soumettre d'ici la mi-2008 le projet de politique au Comité économique et environnemental et au Comité consultatif de gestion et finances pour examen ;
2. De demander à toutes les institutions, missions et départements de contribuer à l'élaboration de cette proposition et de promouvoir les meilleures pratiques en vue de mettre en œuvre, dans le cadre des structures exécutives de l'OSCE, des politiques respectueuses de l'environnement.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/810
22 novembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

689ème séance plénière

PC Journal No 689, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 810
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Le Conseil permanent,

Rappelant les décisions du Conseil ministériel No 3/05 (Ljubljana), sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et 5/06 (Bruxelles), sur le crime organisé, et mettant l'accent sur l'aspect de la coopération juridique internationale,

Désireux de donner une impulsion à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme),

Prenant note du rapport du Secrétaire général de l'OSCE et du Directeur du BIDDH sur la mise en œuvre de certaines tâches découlant de la Décision No 5/06 du Conseil ministériel, présenté au Conseil permanent le 19 juillet 2007,

Prenant note des décisions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée prises au cours de sa troisième session, qui s'est déroulée à Vienne du 9 au 18 octobre 2006, et en particulier des décisions 3/1 k) et 3/2 k) et t),

Prenant note de la réunion du comité directeur sur la mise en œuvre de la décision 3/2 de la Conférence des Parties, qui a eu lieu les 7 et 8 juin 2007,

Se fondant sur la coopération existante entre l'ONUUDC et les structures exécutives de l'OSCE et se félicitant de la poursuite de la coopération et de la coordination dans le but de parvenir à des objectifs communs et d'éviter les doublons,

Demandant instamment aux États participants qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ou d'y adhérer,

1. Appelle les États participants :
 - a) À appuyer le partage d'information concernant la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité transnationale organisée, entre autre, par la nomination de points de contact, et à faciliter la communication avec l'ONUSC concernant le respect de l'article 32, paragraphes 4 et 5 de la Convention ;
 - b) À créer des autorités centrales efficaces pour recevoir, exécuter et transmettre les demandes d'entraide judiciaire, comme prévu par l'article 18 de la Convention ;
 - c) À participer activement aux groupes de travail techniques de l'ONUSC sur l'entraide judiciaire et l'assistance technique et à coopérer et à collaborer, lorsque cela est opportun et faisable, au suivi des initiatives d'assistance technique ;
 - d) S'ils ne l'ont pas encore fait, à répondre aux questionnaires des Nations Unies pour la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sur l'application de cette Convention ;
2. Charge le Secrétaire général, dans le cadre des ressources existantes :
 - a) De continuer à veiller à la mise en œuvre par le Secrétariat des éléments pertinents des décisions du Conseil ministériel Nos 3/05 et 5/06, en particulier par des efforts visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en coopération et coordination avec l'ONUSC ;
 - b) D'organiser un atelier, à la demande et en coopération et coordination avec le Secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, tel qu'indiqué dans la décision 3/2 t) de la Conférence ;
3. Invite les partenaires de l'OSCE pour la coopération à mettre en œuvre volontairement les dispositions pertinentes de la présente décision.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/811
22 novembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

689ème séance plénière

PC Journal No 689, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 811
RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 780 du 2 février 2007 sur l'approbation du Budget unifié de 2007,

Prend note de la révision du budget proposée sous la cote PC.ACMF/82/07 du 16 novembre 2007 ;

Approuve la révision du budget telle qu'elle figure en annexe.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007

Programme principal Programme	Budget approuvé de 2007	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Transferts proposés	Budget révisé de 2007	Augmentation/ (Réduction) %
Secrétaire général et services centraux					
Direction exécutive	1 105 400	19 000	-	1 124 400	2%
Gestion de la sécurité	414 000	(8 000)	-	406 000	(2%)
Coopération extérieure	676 500	(7 000)	-	669 500	(1%)
Services juridiques	460 800	(6 000)	-	454 800	(1%)
Presse et information	1 149 500	11 000	-	1 160 500	1%
Questions de parité des sexes	<u>268 400</u>	(9 000)	-	<u>259 400</u>	(3%)
Total	4 074 600	-	-	4 074 600	-
Président en exercice					
Missions de courte durée/déplacements du Président en exercice et de ses représentants personnels	300 000	-	-	300 000	-
Comité consultatif de gestion et finances	15 000	-	-	15 000	-
Jury	65 000	-	-	65 000	-
Comité d'audit	50 000	-	-	50 000	-
Vérificateurs extérieurs	<u>100 000</u>	-	-	<u>100 000</u>	-
Total	530 000	-	-	530 000	-
Contrôle interne					
Contrôle interne	<u>1 252 600</u>	-	<u>(75 000)</u>	<u>1 177 600</u>	<u>(6%)</u>
Total	1 252 600	-	(75 000)	1 177 600	(6%)
Questions stratégiques de police					
Unité pour les questions stratégiques de police	<u>954 600</u>	-	-	<u>954 600</u>	-
Total	954 600	-	-	954 600	-
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains					
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains	<u>736 000</u>	-	<u>75 000</u>	<u>811 000</u>	<u>10%</u>
Total	736 000	-	75 000	811 000	10%

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Programme principal Programme	Budget approuvé de 2007	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Transferts proposés	Budget révisé de 2007	Augmentation/ (Réduction) %
Unité d'action contre le terrorisme					
Action contre le terrorisme	<u>740 000</u>	-	-	<u>740 000</u>	-
Total	740 000	-	-	740 000	-
Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité					
Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE	1 372 400	-	-	1 372 400	-
Forum économique et environnemental	<u>483 400</u>	-	-	<u>483 400</u>	-
Total	1 855 800	-	-	1 855 800	-
Prévention des conflits					
Direction et administration du CPC	377 000	-	-	377 000	-
Service d'appui à la politique générale	827 400	(43 000)	-	784 400	(5%)
Service des opérations	816 700	43 000	-	859 700	5%
Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation	246 400	4 000	-	250 400	2%
Présidence du FCS	32 100	-	-	32 100	-
Appui au FCS	482 100	16 000	-	498 100	3%
Réseau de communications	<u>566 700</u>	<u>(20 000)</u>	-	<u>546 700</u>	(4%)
Total	3 348 400	-	-	3 348 400	-
Gestion des ressources humaines					
Direction et administration des ressources humaines	434 500	(30 000)	(30 000)	374 500	(14%)
Gestion du personnel	748 600	70 000	30 000	848 600	13%
Recrutement	645 000	(40 000)	-	605 000	(6%)
Section de la formation	<u>1 178 800</u>	-	-	<u>1 178 800</u>	-
Total	3 006 900	-	-	3 006 900	-
Département de l'administration et des finances					
Services de conférence et services linguistiques	5 185 500	(210 000)	-	4 975 500	(4%)
Direction et administration du Département de l'administration et des finances	317 200	-	-	317 200	-
Conformité, systèmes et appui financiers	421 800	(40 000)	(85 000)	296 800	(30%)
Service des finances	1 283 400	(60 000)	-	1 223 400	(5%)
Services en matière de technologies					

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Programme principal Programme	Budget approuvé de 2007	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Transferts proposés	Budget révisé de 2007	Augmentation/ (Réduction) %
de l'information et des communications	3 309 600	245 000	-	3 554 600	7%
Services d'appui aux missions	1 317 000	65 000	85 000	1 467 000	11%
Dépenses opérationnelles communes du Secrétariat	2 131 700	-	-	2 131 700	-
Bureau de Prague	<u>403 500</u>	-	-	<u>403 500</u>	-
Total	14 369 700	-	-	14 369 700	-
TOTAL, BUDGET DU FONDS	30 868 600	-	-	30 868 600	-
Renforcement du Secrétariat					
<u>Mission au Kosovo</u>					
Presse et information	172 600	(17 000)	(26 000)	129 600	(25%)
Contrôle interne	168 400	(16 000)	-	152 400	(10%)
Service d'appui à la politique générale	169 200	-	-	169 200	-
Service des opérations	46 100	2 600	-	48 700	6%
Gestion du personnel	179 700	(2 600)	-	177 100	(1%)
Recrutement	316 800	(31 000)	(48 000)	237 800	(25%)
Conformité, systèmes et appui financiers	175 300	17 000	10 000	202 300	15%
Service des finances	463 100	-	16 000	479 100	3%
Services en matière de technologies de l'information et des communications	781 700	-	33 000	814 700	4%
Services d'appui aux missions	<u>616 600</u>	<u>47 000</u>	<u>15 000</u>	<u>678 600</u>	10%
TOTAL, BUDGET DU PROGRAMME PRINCIPAL	3 089 500	-	-	3 089 500	-
Renforcement du Secrétariat					
<u>Tâches en Bosnie-Herzégovine</u>					
Presse et information	86 300	(8 500)	(1 000)	76 800	(11%)
Contrôle interne	53 600	(3 500)	-	50 100	(7%)
Service d'appui à la politique générale	107 800	10 000	6 800	124 600	16%
Service des opérations	46 100	2 100	-	48 200	5%
Recrutement	88 900	(5 800)	(12 200)	70 900	(20%)
Service des finances	173 500	(1 000)	-	172 500	(1%)
Services en matière de technologies de l'information et des communications	393 200	(12 300)	-	380 900	(3%)
Services d'appui aux missions	<u>194 400</u>	<u>19 000</u>	<u>6 400</u>	<u>219 800</u>	13%
TOTAL, BUDGET DU PROGRAMME PRINCIPAL	1 143 800	-	-	1 143 800	-
Renforcement du Secrétariat					

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Programme principal Programme	Budget approuvé de 2007	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Transferts proposés	Budget révisé de 2007	Augmentation/ (Réduction) %
<u>Mission en Croatie</u>					
Contrôle interne	10 500	-	-	10 500	-
Service des opérations	46 100	-	-	46 100	-
Recrutement	36 400	-	-	36 400	-
Services en matière de technologies de l'information et des communications	22 600	(2 000)	(1 500)	19 100	(15%)
Services d'appui aux missions	<u>93 300</u>	<u>2 000</u>	<u>1 500</u>	<u>96 800</u>	4%
TOTAL, BUDGET DU PROGRAMME PRINCIPAL	208 900	-	-	208 900	-
<u>Renforcement du Secrétariat</u>					
<u>Mission de contrôle à Skopje</u>					
<u>chargée d'éviter le débordement du</u>					
<u>conflit</u>					
Contrôle interne	17 400	-	-	17 400	-
Service d'appui à la politique générale	96 900	-	-	96 900	-
Gestion du personnel	<u>48 200</u>	-	-	<u>48 200</u>	-
TOTAL, BUDGET DU PROGRAMME PRINCIPAL	162 500	-	-	162 500	-